



Déclaration préalable de la FSU 92
au CSA-SD 2nd degré du 09 novembre 2023

Monsieur le Directeur académique,

Mesdames et Messieurs les membres du CSA-SD,

L'offensive de l'armée israélienne à Gaza, en réponse aux actes criminels du Hamas, a franchi un nouveau cap avec des attaques terrestres et l'intensification des bombardements. La situation humanitaire extrêmement alarmante des dernières semaines risque de se transformer en véritable catastrophe. Malgré les dénégations officielles, ce sont bien les populations civiles, qui subissent un siège qui les prive de tout, et récemment encore de leurs télécommunication, qui sont les victimes principales de ces actions militaires. En les ciblant ainsi, les autorités israéliennes se rendent une nouvelle fois coupables de crimes de guerre. La FSU demande au gouvernement français d'intervenir auprès des protagonistes pour obtenir un cessez-le-feu immédiat, que les populations civiles soient épargnées et les otages libérés. Elle rappelle que la paix ne pourra être obtenue que dans le cadre du droit international : reconnaissance de l'Etat de Palestine, ouverture de négociations en vue d'un accord de paix permettant à chacun des peuples de disposer de son propre Etat, et aux Palestiniens d'exercer leur droit à l'autodétermination, arrêt de la colonisation et démantèlement des colonies, fin de l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza.

L'acte terroriste du vendredi 13 octobre au sein de la cité scolaire Gambetta d'Arras a entraîné le décès de notre collègue professeur de français, Dominique Bernard. La FSU condamne cette nouvelle attaque contre l'École, devenue une cible pour ce qu'elle représente : un lieu d'émancipation par les savoirs, permettant à chaque élève d'entrevoir une porte, un avenir quel que soit son milieu d'origine. Cette idée est insupportable à celles et ceux qui sèment la terreur au nom de l'obscurantisme. Mais nous continuerons de porter cette idée d'une école émancipatrice pour toutes et tous parce que c'est bien ainsi que se construit l'avenir de la jeunesse et de notre pays.

Certaines femmes et certains hommes politiques tentent de récupérer de manière indigne cette inquiétude légitime. Ainsi Valérie Pécresse propose de déployer toujours plus de caméras et de portiques, et même des maîtres chien. Le tout sécuritaire ne saurait répondre, tel une baguette magique, à des problèmes qui dépassent largement le cadre scolaire. C'est d'un cadre apaisé dont a besoin la communauté éducative. Cela passe par des personnels en nombre suffisant pour encadrer les élèves, aussi bien professeurs que CPE, AED et

personnels médico-sociaux. Que va devenir, le soutien exprimé inconditionnellement à la profession par l'ensemble de la classe politique et du gouvernement dans ce moment de drame, une fois l'émotion retombée ? Il faudra surtout qu'enfin les paroles et les actes politiques soient à la hauteur pour faire vivre les promesses de l'École laïque républicaine : les réponses éducatives exigent du temps et des moyens en personnels pour répondre aux besoins des élèves. L'idéal républicain de l'école publique et laïque ne peut reposer seulement sur des personnels toujours moins nombreux, toujours moins reconnus, toujours moins considérés. Il faudra inverser le dogme libéral de casse des services Public et tout particulièrement du service Public d'éducation. Le métier de professeur, comme tous les métiers du service public ne peut pas être soumis à l'obligation de résultats et aux injonctions statistiques. Le corps enseignant ne fabrique pas des performances scolaires, mais accompagne, élève des êtres humains, au sens premier du terme. Pour tout cela, il faut des personnels en nombre suffisant pour accorder à chaque élève, l'attention et le temps nécessaires.

L'éducation a besoin d'un temps long et non d'une politique court-termiste, fondée sur des injonctions contradictoires et verticales, réduisant le professeur à un exécutant et soumis à des évaluations standardisées. Les personnels ont besoin d'être écoutés et de se sentir reconnus. Après le temps du deuil, le gouvernement comprendra-t-il enfin que les réformes à marche forcée, la négation de l'expertise des enseignants, voire les paroles dénigrantes, suscitent la colère et concourent à dégrader l'image du service public d'éducation. Pourquoi s'entêter systématiquement à exclure la parole du terrain alors que c'est là que tout se joue ? Il est urgent de renouer un réel dialogue social, fondé sur une véritable écoute du terrain, à travers les organisations syndicales qui le représentent.

Alors que les concours de recrutement ne font plus le plein, qu'il manquait à la rentrée dans de nombreux établissements enseignant-es , infirmier-es, assistant-es social-es, Psy-EN, AED, AESH... il est urgent de rompre avec les politiques menées ces dernières années. Pour le Ministre, la question de la revalorisation salariale est close. Quand les représentant-es des personnels viennent exprimer la réalité de la rentrée scolaire devant l'Assemblée Nationale, ils sont moqués par des représentant-es de la majorité qui joignent leurs sarcasmes et leur mépris à ceux de l'extrême droite.

Dans notre département, toutes ces difficultés se retrouvent. En ce qui concerne le bilan de rentrée et les documents envoyés pour ce CSA-SD, nous nous étonnons, des différences dans les effectifs entre les chiffres du CSA-A et du CSA-SD. Quelles explications pouvez-vous nous donner sur ce point ? Quoi qu'il en soit, ce bilan fait de nouveau apparaître des écarts entre les prévisions et les effectifs constatés. Alors que les prévisions pour cette rentrée annonçaient

54 640 élèves dans les collèges, ce sont finalement 54 951 élèves qui ont été constatés, soit 311 en plus. Pour les lycées, de 46 615 prévus à 47 035 constatés, ce sont 420 élèves en plus. Comment expliquer de tels écarts (+731) entre vos prévisions et le constat ? Alors que face à une baisse drastique des moyens d'enseignement, vos services n'ont cessé de nous expliquer que les effectifs seraient en forte baisse à la rentrée 2023, et que les prévisions étaient mêmes sans doute optimistes, il est stupéfiant de voir qu'il n'en est rien : les effectifs sont en hausse dans le second degré dans notre département ! En collège, la baisse que vous aviez prévu pour justifier une reprise massive de moyens, est dans la réalité deux fois moins forte que prévue. En lycée, l'augmentation du nombre d'élèves est, elle, bien plus forte qu'annoncée. Comment expliquer la hausse des effectifs particulièrement importante entre prévision et constat au collège Auguste Renoir d'Asnières (+38), au collège Lakanal de Colombes (+38) au lycée Ionesco d'Issy-les-Moulineaux (+69) ou au lycée Montesquieu du Plessis-Robinson (+50) ? Au collège Jaurès de Clichy alors que 64 élèves en moins étaient prévus (de prévision à prévision) ce sont 35 élèves en plus qui sont constatés par rapport aux prévisions.

Pour certains de ces établissements qui connaissent une croissance des effectifs par rapport à la prévision, les DHG augmentent peu, comme le collège Anne Franck de Antony (1h pour 29 élèves en plus) ou le collège REP Paul Eluard de Nanterre (2 heures en plus pour 22 élèves en plus, ce qui correspond pourtant à une augmentation de 5% des effectifs). Dans certains collèges, les effectifs pour certains niveaux dépassent les seuils pris en compte pour le calcul de la structure et justifieraient, selon les règles établies par la DSDEN présentées en janvier, un abondement de la DHG. Ainsi, au collège Dunant de Rueil, le nombre d'élèves constatés en 6^{ème} (63) dépasse les 60 élèves prévus : l'abondement de la DHG (+15 heures) ne prévoit pas la dotation d'une division supplémentaire. Le nombre d'élèves par classe dépasse les 30 avec 31 et 32 élèves. Au collège Moulin Joly de Colombes, le nombre d'élèves constatés en 6^{ème} (153) dépasse les 141 prévus : l'abondement de la DHG (+6 heures) ne prévoit pas la dotation d'une division supplémentaire. Pour ce collège d'Education prioritaire, l'arbitrage pour utiliser la marge qualitative en faveur de classes moins chargées au lieu de cours en demi-groupes s'est fait en leur défaveur : n'auraient-ils pas dû préserver leurs demi-groupe pour permettre l'abondement d'une division supplémentaire à la rentrée ? Ces retours de terrain permettent d'illustrer les dysfonctionnements et les iniquités dans les calculs des structures. La FSU renouvelle sa demande d'avoir accès aux effectifs pour chaque niveau au moment des prévisions et des constats de rentrée pour favoriser un travail de qualité et en toute transparence.

A l'inverse au collège Descartes de Antony, pour seulement 2 élèves en moins, 25 heures sont reprises sur la dotation. Issy-les-Moulineaux illustre bien cette situation : pour deux collèges

aux IPS proches, lorsque les effets de seuil semble justifier une reprise des moyens (au collège Matisse avec 15 élèves en moins) la suppression d'une division entraîne la reprise de tous les moyens (28h) ; à l'inverse lorsque les effectifs augmentent et semblent justifier un abondement (au collège Mandel avec 21 élèves en plus), les moyens (11 heures en plus) ne permettent pas l'ouverture d'une division.

Une nouvelle fois, ce bilan de rentrée illustre les effets négatifs de la politique éducative menée depuis plusieurs années par le gouvernement qui dégrade les conditions d'enseignement et d'apprentissage. Le gâteau n'est pas si petit et les besoins sont plus importants que ce vous nous aviez annoncé Monsieur le Directeur académique. Cette situation a pour effet une dotation moins importante par rapport aux besoins des Hauts-de-Seine, en témoigne le H/E de 1,18 pour cette rentrée (1,20 pour la rentrée 2022) et des ajustements de DHG trop tardifs. Dès le mois de janvier, la FSU alertait sur l'insuffisance des moyens au regard des besoins dans de nombreux établissements, en instance et lors des audiences avec les personnels et parents des établissements concernés. Il aura donc fallu attendre la fin du mois de juin ou le mois de septembre pour que ces moyens soient enfin attribués. La FSU dénonce ces ajustements trop tardifs qui entravent la démocratie locale, à l'image du collège Dunant de Rueil dont le CA n'a pu ni échanger ni voter sur l'emploi en heures des 15 heures abondées : une nouvelle répartition aurait pu amener à l'ouverture d'une division supplémentaire en 6^{ème}. Le code de l'Education doit s'appliquer : il indique clairement que c'est le Conseil d'Administration qui fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducatives, parmi lesquelles l'organisation de l'établissement en classes et en groupe d'élèves ainsi que l'emploi des dotations en heures d'enseignement. Les annonces tardives d'ajustement de DHG faites par vos services ne peuvent en aucun cas être un prétexte pour justifier le non-respect du Droit dans les établissements. Par ailleurs, nous continuons de demander que ces ajustements de la dotation départementale décidés fin juin fasse l'objet d'un GT issu du CSA-SD afin que les personnels, forts de leur expertise, puissent s'exprimer sur ces ajustements.

Dans un contexte où les déterminismes sociaux pèsent lourdement sur la réussite des élèves, la politique menée dans les Hauts-de-Seine renforce la ségrégation scolaire. La FSU dénonce à nouveau les reprises de moyens ainsi que le calcul de la structure sur la base de 30 élèves par classe, particulièrement en Education prioritaire, qui obligent les équipes pédagogiques à renoncer à des dispositifs indispensables pour assurer la réussite de tous les élèves, à arbitrer par exemple entre classes moins chargées et cours en demi-groupe ou accompagnement personnalisé. Cette politique délétère aggrave les inégalités sociales et scolaires : ainsi, pour cette rentrée, nous constatons le même nombre d'heures par élève (1,32 et 1,33) pour le collège REP André Doucet de Nanterre avec un IPS de 86.6 et le Alfred de Vigny à Courbevoie

(avec un IPS de 120) ; ou le même nombre d'heures par élèves (1,21 et 1,22) pour le collège Pompidou de Courbevoie (avec un IPS de 128) et le collège REP Barbusse de Bagneux (avec un IPS de 91) Nous renouvelons notre demande de transparence du calcul utilisé pour la marge qualitative des établissements.

En SEGPA, les effectifs explosent. La hausse de 10% des effectifs en SEGPA n'est compensée par aucun moyen supplémentaire. La FSU 92 dénonce la mise en place de double niveaux en SEGPA qui ne reposent sur aucun texte, et des classes de plus en plus chargées, comme à Gennevilliers.

Enfin, la FSU 92 a vigoureusement dénoncé la loi de la transformation publique. Désormais, les élus au CSA-SD siègent également en F3SCT. Convoquer sur le même horaire un CSA-SD et un GT de la F3SCT empêche les élu·es d'accomplir correctement leur mandat puisque ceux-ci doivent choisir entre l'une ou l'autre de ces réunions. Nous demandons à ce que cette situation ne se présente plus à l'avenir.

Nous souhaitons avoir des informations complémentaires sur plusieurs points

- Y a-t-il eu un abondement de l'enveloppe de la DHG depuis le CSA-SD du 24 janvier 2023 ? Quel est le montant de cet abondement ? Pouvez-vous nous transmettre le tableau des classes créées et supprimées entre les prévisions et le constat ?
- Tous les AESH nécessaires ont-ils été recrutés pour répondre à l'ensemble des besoins des élèves ?
- Concernant les vies scolaires, tous les postes ont-ils été pourvus ?
- Quel est le bilan du baccalauréat 2022 dans le département ?
- Combien d'établissements du département continuent de fonctionner sans infirmier·es, assistant·es sociaux·les, principal ou proviseur adjoint·e ou psy-EN depuis la rentrée ?
- Quelles sont les effectifs prévus et constatés dans les établissements privés ? Quelles sont les DHG prévues et constatées pour les établissements privés ?
- Quel est le bilan des affectations des élèves en 2^{nde} professionnelle à la rentrée 2023 ? Combien d'élèves n'avaient pas d'affectation au 1^{er} septembre 2023 ?
- Combien et dans quels établissements des « 2ndes avenir » ont-elles été mises en place ? Combien d'élèves accueillent-elles ?
- Nous vous avons envoyé par mail une série de questions au sujet de l'Assistance sociale dans les Hauts-de-Seine. Quel bilan pouvez-vous nous présenter sur l'Assistance sociale dans le 92 ?

